

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 21 mai 2013 n° 0033/SNA-CE/D désignant les membres du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE)

NOR : DEVA1314003S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La chef du service de la navigation aérienne Centre-Est,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° 123/SNA-CE/D du 10 novembre 2011 fixant la nouvelle répartition des sièges au sein du comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est ;
Vu les demandes formulées par les organisations syndicales,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial du service de la navigation aérienne Centre-Est est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Mme Sylvie CHAMBON, chef du SNA Centre-Est, ou son représentant, président.
Mme Christine QUEYRANNE, chef du service administratif, ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

Mme BLUEM (Anne), UNSA.
M. LAVOREL (Guy), UNSA.
Mme ECHEVIN (Sandra), UNSA.
M. FARGES (Sébastien), SNCTA.
M. SARTER (Claude), SNCTA.
M. BARGE (Pierre), USAC-CGT.
M. JACQUET (Mathieu), USAC-CGT.
M. BENOIS (Emmanuel), SPAC-CFDT.
M. PAGNIER (Roland), FO.

Suppléants

M. PAUGAM (Arnaud), UNSA.
M. FOSSAT (Simon), UNSA.
M. LUSERGA (Paul), UNSA.
M. LETO (Joseph), SNCTA.
Mme MAIRE (Amélie), SNCTA.
M. ROINAT (Jacques), USAC-CGT.
M. DELPLANQUE (Yannick), USAC-CGT.
M. BOUCHER (Bernard), SPAC-CFDT.
Mme FIRPO (Marie-Hélène), FO.

Article 3

La décision du 9 mai 2012 n° 063/SNA-CE/D relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) du service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 21 mai 2013.

S. CHAMBON